

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq le trente septembre, les membres du conseil municipal de la commune de Massangis se sont réunis à la Mairie salle du Conseil Municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Xavier COURTOIS (Maire) – Jacques ROBERT (adjoint) – Didier GORSKI (adjoint) – Ludivine CAPOLUNGO – Marie GERMAIN – Corine HECKER – Nicolas CLAUDON.

Absents excusés : Milène THEVENET donne pouvoir à Didier GORSKI, Eric GIGAULT DE CRISENOY donne pouvoir à Milène THEVENET (annulé car absente).

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, le Maire à 20H00.
Mme Marie GERMAIN a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité
Le Maire a dénombré sept conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales était remplie.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 24 juillet 2025.

Le Maire propose d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :

**Point N°7 Plan Départemental des itinéraires de promenade et randonnée (PDIPR)
Accepté à l'unanimité.**

ORDRE DU JOUR :

1. Informations du Maire

- Réfection toiture Mairie : afin de pouvoir prétendre à la DETR, le projet doit comprendre le volet isolation. Le conseil propose de redemander des devis.
- Passage à WINDOWS 11 : un des PC de la Mairie qui a plus de 7 ans doit être changé. Le montant du devis de remplacement du matériel avec reprise des données est de 1 563,60 € plus la maintenance et sécurité informatique pour 550,62 €.

2. Dissolution comptable de l'AFR

La dissolution de l'AFR de Massangis est effective suite à l'arrêté préfectoral n° DDT/SEM/2025/0009 du 17 juin 2025. Des opérations comptables sont nécessaires pour intégrer les recettes au budget de la commune et les immobilisations à l'inventaire de la commune.
Dont la somme de 3 732,56 € qui est à reprendre au compte 002 en recette de fonctionnement.
Le Conseil Municipal accepte la DM1 au 002.

3. Devis VEOLIA

L'entreprise Véolia qui assure par convention l'assistance technique sur les réseaux eau potable et assainissement, a transmis les devis suivants :

- Station de pompage : remplacement d'une pompe à Villiers Tournais 3 041,46 €, remplacement du ballon anti-bélier à Civry 2 648,76 €.
- Surpresseur de Massangis : remplacement de la pompe 2 885,95 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des trois devis et autorise le Maire à les signer.

4. Frais de vie scolaire maternelle de Joux la Ville

Le Maire présente la convention de participation aux frais de vie scolaire 2023/2024 de l'école de Joux la Ville.

Le conseil s'étonne de la date de délibération qui a été prise le 06 mars 2025 pour des frais de scolarité de 2023/2024.

Un courrier va être envoyé pour demander des explications.

5. DM 2, 3 et 4/2025 budget eau et assainissement et DM2/2025 budget principal

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

VU le budget 2025 du Service des Eaux et Assainissement de la commune de MASSANGIS ;

VU le montant de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau potable activité 2024 ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser les décisions modificatives suivantes : DM2

Chapitre/article	Montant
011/61523 Réseaux	- 814,00 €
014/701249 Reversement AESN redevance pur pollution d'origine domestique	+ 814,00 €

VU les devis Véolia acceptés lors de cette séance pour un montant global de 8 590 € DM3 ;

Chapitre/article	Montant
23/2315 Installation, mat et outillage technique	- 8 590,00 €
21/21531 Réseau d'adduction d'eau	+ 8 590,00 €

VU les montants des études complémentaires et des honoraires au 2031 DM4 ;

Chapitre/article	Montant
23/2315 Installation, mat et outillage technique	- 15 000,00 €
20/2031 Frais d'études	+ 15 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise ces décisions modificatives sur le budget Eau et Assainissement.

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU le budget principal de la commune de MASSANGIS ;

VU les montants des études, honoraires sur le bâtiment ancienne mairie de Civry ;

VU le montant de l'enfouissement des réseaux à Tormancy ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser les décisions modificatives suivantes :
DM2/2025

Chapitre/article	Montant
21/21318 Autres bâtiments	- 72 000,00 €
20/2031 Frais d'études	+ 6 000,00 €
20/2041582 Subvention d'équipement	+ 66 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise ces décisions modificatives sur le budget de la commune de Massangis.

6. Demande subvention pour l'organisation du Cyclo-cross de Massangis

M. Guillaume BEZOUT reprend l'organisation du cyclo-cross de Massangis, la 5^{ème} édition est programmée le dimanche 26 octobre.

Il demande les autorisations pour organiser cette manifestation sportive.

Le Conseil Municipal autorise l'organisation de cette manifestation, décide de participer à l'achat d'une coupe, d'attribuer une subvention de 350 €, de prêter la salle pour la remise des prix et d'offrir le vin d'honneur.

7. Plan Départemental des itinéraires de promenade et randonnée (PDIPR)

Demande de l'association Terre de Légendes de délibérer pour accepter l'inscription du circuit des Pierreux au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

8. Questions diverses

- ❖ Nid de frelons à la mare de Civry.
- ❖ Demande de labourer le verger.

La séance est levée à 21H25.